



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2018 -

DÉCISION N° 18 - 12 - 108

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 29 novembre 2018 s'est réuni le mercredi 19 décembre 2018 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 11 : L'attribution du marché relatif au renouvellement des faisceaux hertziens et prestations de maintenance.

Le SDIS42 souhaite faire évoluer l'infrastructure de son Système d'Information. Il souhaite mettre en place un nouveau réseau d'interconnexion avec ses principaux sites distants.

La présente consultation a pour objectifs :

- de déployer un nouveau réseau d'infrastructure de type Faisceau Hertzien, propriétaire en remplacement de celui actuellement en place.

- de déployer l'ensemble des équipements réseaux nécessaires à l'administration et à l'exploitation des réseaux d'infrastructure, propriétaires et opérés.

- d'acquérir la maintenance des équipements déployés

Les futurs réseaux d'infrastructure auront pour vocation d'interconnecter la direction départementale CDIS, à l'ensemble des sites du SDIS de la Loire ou de ses partenaires :

- les sièges de Compagnie (CIE) et leurs Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ;
- le site de repli de Roanne également CIS ;
- les SAMU Sud et Nord ;
- la Préfecture ;
- les concentrateurs secondaires du Guizay et de l'Hôtel de Police pour l'accès à l'INPT (ANTARES) ;
- autres.

Les prestations donneront lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et fait l'objet d'un lot unique.

Conformément au règlement de la consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants :

1. **Valeur technique** (pondération : 50 %) jugée au vu :

- du descriptif fonctionnel pour 25%
- du descriptif technique pour 20%
- du suivi du dossier par la société pour 5%

2. **Coût de la solution** (pondération : 40%), évaluée en prenant en compte le coût d'acquisition (solution initiale + les sites complémentaires) et le coût de la maintenance annuelle.

3. **Conditions de maintenance** (pondération : 5 %) descriptif

4. **Détail des différents délais pour la réalisation des prestations et les délais d'intervention et dépannage pour la maintenance** (pondération : 5 %)

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 décembre 2018 afin d'étudier ce dossier.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 11 décembre 2018 attribuant le marché relatif au renouvellement des faisceaux hertziens à la Société **SANTERNE - AXIANS MOBILE CENTRE EST**, sise ZI Molina la Chazotte, 3 Allée Fourneyron - CS 50330 - 42353 LA TALAUDIÈRE.

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER